



N° OJ : 43

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2019**Objet :** Développement durable.- Urbinat.- Consortium Agreement.

Le Conseil communal,

Vu la décision du Collège, en sa séance du 16/03/2017 d'autoriser la Ville de Bruxelles à participer en tant que ville suiveuse à la candidature du réseau "URBan inclusive NATure" afin d'obtenir un subside Horizon 2020;

Vu que le réseau URBINAT a obtenu le subside;

Vu que la Convention entre l "Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)" et les bénéficiaires du subside Urbinat a été adoptée par le Collège en sa séance du 19/04/18;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et échevins,

Arrête :

Article unique : adopte la convention entre les membres du Consortium du Projet Urbinat (Consortium Agreement)

Annexes :

[Consortium Agreement EN \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Consortium Agreement traduit en FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Avis service juridique \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)